

Cote du document: EB 2013/110/R.29
Point de l'ordre du jour: 11 a)
Date: 6 décembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-neuvième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Chargé de la présentation de l'information
comptable et financière
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-neuvième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent vingt-neuvième réunion, tenue le 21 novembre 2013.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté après ajout, au titre des questions diverses, de l'examen des recommandations issues de l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacité institutionnelle du FIDA et de l'efficacité des opérations qu'il finance (ENIE-E) intéressant le Comité d'audit.

Procès-verbal de la cent vingt-huitième réunion du Comité d'audit

3. Le procès-verbal a été adopté sans qu'aucune observation ne soit formulée.

Aperçu général du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2014 ainsi que du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2014 et plan indicatif pour 2015-2016 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

4. Le compte rendu des discussions du Comité sur ce point est présenté dans un autre rapport, publié sous la cote EB 2013/110/R.3.

Examen annuel relatif à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA

5. Après avoir resitué l'Exposé de la Politique de placement dans son contexte, la direction en a exposé la raison d'être. Le premier examen annuel conduit en 2012 a permis de ramener le budget des risques de 10% à 6%. L'examen effectué cette année ne s'est pas traduit par des changements notables; il a toutefois été proposé de simplifier certaines parties du document, par exemple en ce qui concerne les pouvoirs d'approbation du Président en matière de budget des risques. En particulier, il a été précisé que le budget des risques pour l'ensemble du portefeuille (actuellement fixé à 6%), qui quantifie la tolérance au risque et les objectifs de placement des parties prenantes, serait approuvé par le Conseil d'administration, conformément à l'usage. Dans le cadre de cette limite globale, il est de la responsabilité du Président d'approuver les budgets des risques pour chaque portefeuille de placements.
6. Les autres changements apportés sont les suivants:
 - a) modification de l'annexe I et ajout d'une annexe (annexe II) afin d'exposer séparément le budget des risques afférent au portefeuille global et les budgets des risques afférents à chaque portefeuille de placements;
 - b) simplification de la formulation et de la définition de l'objectif de placement "sécurité" afin de le faire concorder avec l'approche de budget des risques;
 - c) actualisation de la définition des catégories d'actifs et des portefeuilles de placements du FIDA;
 - d) modifications apportées à l'annexe III pour tenir compte de des dernières mesures prises pour appliquer la politique de placement;
 - e) précisions quant à l'horizon de placement du portefeuille du FIDA; et
 - f) précisions quant à la répartition des responsabilités en matière de gestion des liquidités opérationnelles.

7. Les membres souhaitant obtenir différentes précisions, la direction a apporté les explications suivantes:
- La différence entre classe d'actifs et portefeuille est la suivante: le terme de classe d'actifs désigne une catégorie de placements (comme les obligations) ou une sous-catégorie (par exemple les obligations émises par les États et celles émises par les sociétés), tandis qu'un portefeuille est un groupe de classes d'actifs.
 - La sécurité et le maintien de la valeur des actifs s'apprécient en valeur nominale.
 - Le niveau de la valeur exposée conditionnelle (VEC) avec un indice de confiance de 95% est conforme à la norme du secteur, et une VEC de 6% avec un indice de confiance de 95% signifie, pour simplifier, que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de 6% de sa valeur à échéance d'un an est de 95%, autrement dit, que la probabilité que le portefeuille perde plus de 6% de sa valeur à échéance d'un an est de 5%.
 - L'Exposé de la Politique de placement est soumis au Conseil d'administration pour approbation, tandis que le Cadre de contrôle interne est présenté seulement pour information, afin de permettre aux membres d'avoir une vision complète.
 - Le document présenté au Conseil d'administration donne une vue d'ensemble des placements et de chacun des portefeuilles, tandis que les rapports internes traitent des différentes classes d'actifs et de chaque type de placement.
8. Dans un souci de clarté, le Comité a invité la direction à fournir au Conseil d'administration une introduction récapitulant les modifications apportées et en indiquant la raison d'être. Le Comité a demandé des explications complémentaires en ce qui concerne l'origine des pertes si les fonds du FIDA sont placés dans des titres à revenu fixe, et il a souhaité savoir pourquoi la fréquence des rapprochements n'était plus qualifiée de "journalière" et à quel rythme ils seraient désormais effectués. Il a en outre demandé des explications quant à la suppression de la formule indiquant que le rendement ne doit jamais être négatif et quant à la fréquence avec laquelle la direction suit l'évolution de la situation avec les gestionnaires de fonds.
9. Le Comité a été informé que le portefeuille de placements du Fonds est divisé en deux compartiments distincts sous l'angle du traitement comptable. Les titres du compartiment des placements sous gestion interne sont dans l'ensemble conservés jusqu'à échéance. Il est difficile de subir des pertes sur la valeur comptable de ce compartiment du portefeuille. La valeur comptable des portefeuilles de titres conservés jusqu'à échéance n'évolue pas, quelles que soient les fluctuations des cours de marché. La gestion de l'autre compartiment est confiée à des gestionnaires de fonds extérieurs dont les décisions en matière de placement sont encadrées par les directives et les mandats convenus. La valeur de ces portefeuilles de placements du FIDA est comptabilisée au cours du marché, ce qui signifie que la valeur de ces portefeuilles inscrite dans les documents comptables correspond au cours des titres détenus, même si les titres ne sont pas cédés à ce cours et que, par conséquent, aucune perte n'est réalisée. La direction a en outre expliqué que les placements ont avant tout pour objet d'assurer une liquidité suffisante pour permettre au FIDA d'honorer ses obligations de décaissement, tout en cherchant à obtenir le rendement le plus élevé possible dans la limite du budget des risques tel qu'il a été approuvé. Chaque portefeuille et chaque actif fait l'objet d'un suivi mensuel.
10. La direction a assuré le Comité qu'elle exerce en permanence un suivi étroit des gestionnaires de fonds extérieurs avec lesquels la Division des services de trésorerie est en contact quotidiennement si nécessaire, ainsi qu'une surveillance étroite des risques comprenant une quantification des risques et un suivi qualitatif

de l'application des directives, en s'appuyant sur les rapports mensuels établis par l'Unité de planification financière et d'analyse des risques, ainsi que des fiches d'évaluation établies par les services du FIDA et des communications écrites trimestrielles.

11. Les rapprochements sont généralement effectués une fois par mois pour les placements et en fonction des besoins, voire quotidiennement, pour la gestion des liquidités. Il a été convenu que la phrase mentionnant des rapprochements quotidiens serait scindée en deux de manière à ce qu'il soit plus clair qu'il s'agit de deux aspects différents.
12. **En conclusion, la présidente du Comité a demandé que des changements soient apportés au document de manière à préciser la fréquence des rapprochements et à faire en sorte que la formulation de la phrase qui concerne le rendement négatif du portefeuille fasse état des efforts déployés par la direction pour réduire au minimum le risque de rendement négatif. La présidente a noté que le Comité d'audit avait examiné le document et que celui-ci serait soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa session de décembre, accompagné du Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA, qui serait présenté pour information.**

Examen de la situation du Cadre pour la soutenabilité de la dette et incidences financières des dons

13. Le Comité a accueilli ce document avec satisfaction, notant qu'il fournissait les précisions demandées lors de la précédente réunion du Comité d'audit et a été encore simplifié. La présidente du Comité a suggéré que le seuil de contribution de 10 000 USD ne s'applique qu'aux pays de la Liste C, par principe, puisque les pays des Listes A et B versent des contributions dans le cadre des reconstitutions périodiques. Les membres ont demandé des précisions quant à la nature des coûts de traitement des contributions d'un faible montant. En ce qui concerne la section VI du document, intitulée "Modalités de contribution proposées", les membres ont remis en question les options 2 et 3, estimant qu'elles sont en contradiction avec le principe, approuvé par le Conseil d'administration, selon lequel une compensation doit être versée au fur et à mesure, et ne correspondent pas à l'orientation générale du document. Ils ont exprimé le sentiment que la présentation de l'ensemble de ces trois options serait source de confusion. Par conséquent, le Comité a décidé à l'unanimité de ne retenir que la première option, qui est également la solution retenue par l'Association internationale de développement, le Fonds africain de développement et le Fonds asiatique de développement, et a demandé que le document ne fasse pas état des autres options.
14. Le Comité a fait valoir qu'il semblait que le seuil de 10 000 USD ne pourrait s'appliquer qu'une seule fois étant donné que le montant des contributions augmenterait à compter de la onzième reconstitution des ressources du FIDA. Les membres ont accepté la proposition visant à limiter l'application de ce seuil aux pays de la Liste C, d'autant que – comme l'a indiqué la direction – les coûts du traitement des contributions d'un faible montant, qui sont principalement d'ordre administratif, ne devraient pas être prohibitifs.
15. **La présidente du Comité a récapitulé comme suit les recommandations formulées par le Comité:**
 - **à la section VI (Modalités de contribution proposées), la direction ne devrait soumettre qu'une option à l'approbation du Conseil d'administration, à savoir l'option 1 dans la version actuelle du document; et**
 - **la recommandation relative à l'application du seuil de 10 000 USD devrait être reformulée de manière à faire apparaître que ce seuil ne s'appliquera qu'aux pays de la Liste C.**

Le Comité a donné son aval à la présentation de ce document au Conseil d'administration en formulant les recommandations ci-dessus.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2014

16. Présentant le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) proposé pour 2014, le Directeur du Bureau a indiqué que ce plan avait pour ambition d'aider la direction à atteindre ses objectifs institutionnels, de contribuer à rendre l'organisation plus rationnelle et performante et de renforcer la culture du Fonds en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.
17. Le Comité a été informé que le projet de budget définitif prenait en considération l'affectation, pour une période de six mois, d'un administrateur du cadre organique principalement chargé des mesures de lutte contre la corruption. L'enveloppe proposée pour 2014 afin de prendre en charge les dépenses afférentes au personnel extérieur a été portée à 200 000 USD. L'augmentation proposée permettrait d'atténuer les effets du départ de deux cadres associés dont le contrat a pris fin en septembre de cette année. Le travail d'enquête étant par nature imprévisible, il est possible qu'AUO soit conduit à demander à la direction l'attribution de crédits supplémentaires en cours d'année.
18. Apportant les précisions demandées, le Directeur d'AUO a indiqué que le Bureau faisait appel à des experts externes dans des domaines spécialisés ou lorsque les compétences les plus récentes sont nécessaires et que ce concours serait bénéfique et conforme aux normes professionnelles de l'audit interne. En ce qui concerne le choix des missions, le Comité a été informé qu'il reposait sur une évaluation des risques. Il est ressorti de cette évaluation que la mission portant sur l'environnement de contrôle au niveau des entités et les délégations de pouvoir devait s'inscrire en tête des priorités, car elle a pour objet de vérifier à la fois l'efficacité et la clarté des structures hiérarchiques alors que la décentralisation de l'environnement de contrôle est en cours. L'autre mission prioritaire définie porte sur l'administration des consultants. En ce qui concerne la question des synergies et de l'indépendance, le Comité a été informé qu'AUO collabore avec la direction pour détecter les risques, planifier les audits, formuler des recommandations et s'assurer que celles-ci apportent une valeur ajoutée à l'organisation d'une manière qui soit utile à la direction, tout en préservant l'indépendance du Bureau.
19. **Le plan de travail d'AUO a été considéré comme examiné, et il sera soumis au Conseil d'administration pour confirmation à sa session de décembre 2013. À la suite de l'examen du rapport final sur la dépense extraordinaire relative à l'actualisation de la réforme, le Comité a demandé qu'un audit de cette dépense soit ajouté au plan de travail d'AUO pour 2014. Il a par conséquent été décidé que cette proposition serait soumise à l'attention du Président.**

Programme de travail du Comité d'audit pour 2014

20. Présentant le programme de travail, la présidente du Comité a attiré l'attention sur le point relatif aux recommandations issues de l'ENI-E qui intéressent le Comité d'audit, lequel avait été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de juillet 2014. La présidente a fait part de son souhait d'aborder cette question dès la réunion actuelle, au titre des questions diverses. En réponse à une question posée par l'un des membres du Comité, il a été précisé que le Comité d'audit n'intervient pas à l'occasion de la Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA.
21. **En conclusion, le Comité d'audit a adopté le programme de travail sans modification. Il a été précisé qu'à la suite des débats portant sur les recommandations issues de l'ENI-E qui intéressent le Comité d'audit, un point portant sur la diffusion des documents du Comité d'audit devait être ajouté à l'ordre du jour de la cent trentième réunion du Comité d'audit, qui se tiendrait en mars 2014, et que le programme de travail du Comité d'audit serait révisé en conséquence.**

Rapports d'audit de projets pour l'exercice 2012

22. La direction a communiqué au Comité d'audit des informations sur le cinquième forum de gestion financière, organisé par le FIDA, qui portait sur le rôle du partage de l'expérience et des échanges de bonnes pratiques entre projets.
23. La direction a proposé un bilan de la situation des rapports d'audit de projets et des activités les concernant réalisées par le FIDA en 2012. La proportion d'opinions d'audit avec et sans réserves n'a pas évolué, 80% des projets environ obtenant une opinion sans réserves et 20% une opinion avec réserves. Il a été noté qu'une opinion d'audit assortie de réserves n'était pas toujours signe de problèmes fiduciaires, mais pouvait parfois s'expliquer par des difficultés d'ordre technique. En outre, une opinion sans réserve peut masquer de sérieux problèmes fiduciaires; c'est pourquoi les lettres de recommandations et les examens d'audit de projet sont des outils essentiels pour permettre au FIDA de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires.
24. Par ailleurs, le Comité a été informé que la proportion de rapports d'audit présentés dans les délais impartis avait diminué, passant de 59% en 2011 à 45% en 2012. Dans l'ensemble, comme c'était déjà le cas auparavant, les cabinets privés respectent mieux les délais de présentation des rapports que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. En 2012, ces dernières ont établi environ 30% des rapports d'audit de projet du FIDA. Pour chaque problème de contrôle important, un plan d'exécution assorti d'un calendrier est établi et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi lors des missions de supervision ou en fonction des besoins.
25. La direction a communiqué au Comité des informations concernant les réalisations de l'exercice 2012:
 - a) tous les aspects de la gestion financière des projets ont été centralisés et regroupés au sein du Département des opérations financières;
 - b) la prise en compte de l'analyse des risques aux fins des décaissements a été mise en place à titre de mécanisme d'assurance guidant la gestion financière; et
 - c) plus de la moitié des projets s'avèrent très performants sur le plan de la préparation des informations financières et de la qualité des rapports d'audit.
26. Le FIDA a organisé cinq forums sur la gestion financière à l'intention du personnel des projets et des autres principales parties prenantes, l'objectif étant de faire progresser les capacités des participants en matière de gestion financière et de les sensibiliser davantage aux meilleures pratiques.
27. De surcroît, la direction a indiqué que, pour donner suite aux recommandations formulées l'an dernier par le Comité d'audit, le FIDA a préparé un don conçu pour financer des activités de renforcement des capacités des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre. En outre, le FIDA a élaboré des procédures, des outils et des instructions et a notamment mis en place un outil d'apprentissage en ligne consacré aux principes et méthodes élémentaires de gestion financière.
28. La direction a indiqué que des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la gestion financière, même si des difficultés subsistent et que dans les autres domaines les avancées s'inscrivent dans un horizon à moyen ou long terme, entre autres en raison des ressources limitées dont dispose la Division du Contrôleur et des services financiers.
29. **Le Comité a pris acte des progrès accomplis dans ce domaine et s'en est félicité, invitant instamment la direction à ne pas relâcher les efforts entrepris pour améliorer la qualité d'ensemble de la gestion financière des projets.**

Rapport final sur la dépense extraordinaire pour l'actualisation de la réforme

30. Conformément à la résolution 169/XXXV du Conseil des gouverneurs, la direction a présenté un rapport qui serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration et dont le Conseil des gouverneurs serait ultérieurement saisi à sa session de février 2014.
31. Les fonds débloqués pour financer l'application des mesures résultant des initiatives de réforme des ressources humaines ont été entièrement dépensés; ils ont été affectés à quatre grands domaines:
- a) financement de l'audit des fonctions;
 - b) améliorations dans certains domaines essentiels des ressources humaines pour donner suite à la recommandation formulée par les consultants chargés de l'audit des fonctions, et achèvement des initiatives en matière de réforme des ressources humaines s'y rapportant;
 - c) formation spécialisée du personnel du FIDA, essentiellement dans la perspective d'une amélioration de la mobilité interne; et
 - d) financement d'un programme de départ anticipé.
32. Il a été rappelé que, lors de sa réunion de novembre 2012, le Comité avait demandé qu'AUO réalise un audit de cette dépense. En réponse, le Directeur d'AUO a expliqué que cet audit n'avait pas été inscrit au plan de travail d'AUO pour 2013, décision entérinée par le Conseil d'administration, pour les deux raisons suivantes: i) la majeure partie des crédits n'avaient pas encore été dépensés à l'époque, et devaient l'être en 2013; et ii) cet audit revêtait un caractère financier et, de ce fait, AUO estimait que cette dépense pourrait être prise en charge en collaboration avec le Commissaire aux comptes dans le cadre de l'audit des états financiers du FIDA pour 2013.
33. **Le Comité a pris note du rapport final et demandé qu'AUO procède à un audit spécifique de la dépense extraordinaire.**
34. **Le Directeur d'AUO a déclaré qu'aux termes du mandat du Comité d'audit, celui-ci peut soumettre au Président pour examen des propositions de modification du plan de travail d'AUO, ajoutant que, par conséquent, la demande du Comité serait présentée au Président et le plan de travail serait soumis au Conseil d'administration pour confirmation à sa session de décembre.**

Communication sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons

35. Présentant une communication sur le projet de remplacement du Système prêts et dons, la direction a informé le Comité que la phase 1 avait été menée à bien, l'ancien SPD ayant été remplacé et le logiciel Flexcube et la solution de production de rapports avec stockage des données étant désormais en service et opérationnels. Jusqu'ici, aucun problème important n'est venu compromettre l'intégrité du système, des opérations ou des données de système du FIDA, même si le système a parfois manqué d'efficacité dans certains domaines en raison de la stratégie misant sur des possibilités d'adaptation limitées adoptée pour la mise en place du système.
36. Le budget total approuvé s'élève à 15,74 millions d'USD. Selon les estimations, le coût global du projet, y compris toutes les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2013 pour l'achèvement de la phase 1, s'élève à ce jour à 6,9 millions d'USD. Un montant d'environ 8,8 millions d'USD sera consacré à la phase 2 du projet.

37. La direction a informé le Comité que les activités de la phase 2 devaient démarrer en 2014, à l'issue de la période de stabilisation de la phase 1.
38. La direction a confirmé que le Comité serait tenu au courant du déroulement des principales activités de la phase 2.
39. **Prenant note de cette communication, le Comité a félicité la direction d'avoir mené à bien la phase 1. Il a noté avec satisfaction que la direction assurait que les crédits prévus au titre du budget administratif pour 2014, soit environ 2,3 millions d'USD, seraient suffisants pour prendre en charge les frais de maintenance du système.**

Informations actualisées sur les derniers développements concernant les incidences financières de l'hébergement du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention)

40. La direction a informé le Comité de la situation en ce qui concerne l'hébergement du Mécanisme mondial en mettant l'accent sur les principales étapes franchies en application du plan communiqué à la Convention, à savoir:
 - a) Les informations financières et les documents comptables ont été remis aux services de la Convention afin de les aider à assumer les fonctions de comptabilité et d'information financière. Un état des ressources faisant apparaître la situation financière au 30 septembre 2013, date du transfert, est disponible.
 - b) Une fois mis en réserve les fonds à transférer sur un compte bloqué et les crédits nécessaires pour prendre en charge les avances consenties, au titre de frais de voyages notamment, soit 1,4 million d'USD, le solde des liquidités a été transféré à la Convention en octobre 2013 pour le compte du Mécanisme mondial.
 - c) Un compte bancaire bloqué a été ouvert, sur lequel un montant de 4,58 millions d'USD a été transféré en novembre 2013; ces fonds sont destinés à prendre en charge le coût éventuel des litiges en instance concernant le personnel du Mécanisme mondial et les factures présentées par la FAO et contestées par le Mécanisme mondial, à quoi s'ajoute une provision pour imprévus.
 - d) Enfin, un montant de 355 000 USD a été transféré afin de prendre en charge les avances consenties par le FIDA pour le compte du Mécanisme mondial au titre de frais de voyages, entre autres.
41. La direction a informé le Comité que le FIDA souhaitait mettre fin à cette situation dès que possible, et lui a indiqué que les conditions dans lesquelles le compte bloqué serait clôturé et les fonds restitués étaient les suivantes:
 - a) retrait des plaintes et règlement des avances et autres sommes dues;
 - b) obtention d'une garantie par laquelle la Convention s'engage à rembourser au FIDA toute dépense découlant de ces obligations légales; et
 - c) garantie apportée par un tiers.
42. Le Comité a été assuré que ces mesures avaient été prises afin de permettre à la direction d'exercer sa responsabilité consistant à préserver les actifs du Fonds. Le Comité a en outre été informé que, conformément à la décision récemment prise par la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial serait transféré à Bonn d'ici à mars 2014, et qu'un groupe de travail avait été établi au sein duquel la Convention et le FIDA collaboreraient dans le but de trouver un terrain d'entente concernant les

obligations légales et de définir des principes communs s'agissant des autres questions.

43. Le Comité ayant demandé à être informé du déroulement de l'enquête actuellement menée par AUO sur le Mécanisme mondial, le Directeur d'AJO l'a informé qu'il attirerait l'attention du Président sur cette demande, car le pouvoir de divulguer des informations à cet égard lui appartient.
44. **Prenant note des informations fournies, le Comité a recommandé que le Président soit informé que le Conseil d'administration devrait être tenu au courant du déroulement de l'enquête menée par AUO. Le Comité a demandé à être tenu régulièrement informé des progrès accomplis par le groupe de travail réunissant le Convention et le FIDA, chargé de trouver une solution aux problèmes juridiques et aux autres questions à régler afin de faciliter le transfert du Mécanisme mondial du FIDA à la Convention.**

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

45. La direction a soumis quatre rapports à l'examen du Conseil d'administration:
- a) **Rapport sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA**
 - b) **Ressources disponibles pour engagement**
 - c) **Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2013**
 - d) **Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service**
46. S'agissant de l'état des contributions à FIDA9, la direction a fait le point sur les contributions annoncées ou versées depuis la publication du rapport, indiquant que le Kazakhstan avait annoncé une contribution supplémentaire, ce qui portait les annonces de contribution à 1,39 milliard d'USD, soit 93% de l'objectif global fixé pour les contributions des donateurs.
47. Les instruments de contribution représentaient 90% des contributions annoncées. La direction a invité les États membres qui ont tardé à déposer leurs instruments de contribution à prendre les mesures nécessaires.
48. De nouveaux versements de contribution ont été reçus, provenant de l'Italie, l'Irlande, Madagascar, Maurice, la République de Moldova et le Kazakhstan. Au 20 novembre 2013, les montants versés par les États membres représentaient au total 768 millions d'USD, soit 55% des annonces de contribution.
49. Un membre a formulé une observation à propos du lien entre le montant correspondant aux ressources disponibles pour engagement et le programme de travail.
50. La direction a expliqué que les ressources disponibles pour engagement ne comprennent que les crédits servant à financer les projets qui proviennent de la reconstitution périodique des ressources du FIDA, à l'exclusion des autres fonds comme les fonds supplémentaires.
51. La direction a fait le point sur la performance du portefeuille de placements, annonçant une légère amélioration au troisième trimestre par rapport au premier semestre de l'exercice, de sorte que la performance nette, qui était d'environ moins 1,7% à la fin du 2^e trimestre, est comprise entre moins 0,7 et moins 0,8% environ à la fin du troisième trimestre.
52. **Les rapports sont examinés sans autre commentaire.**

Questions diverses

53. Au titre des questions diverses, la direction a entamé la discussion des recommandations issues de ENI-E intéressant le Comité d'audit. Les trois recommandations examinées portaient sur les points suivants:
- i. diffusion des documents du Comité d'audit;
 - ii. recours à des compétences de spécialistes extérieurs au FIDA pour épauler le Comité d'audit dans ses travaux; et
 - iii. amélioration de la qualité des rapports du Comité d'audit au Conseil d'administration.
54. La direction a informé le Comité que, en ce qui concerne la diffusion aux États membres, les représentants au Conseil d'administration pouvaient consulter les documents du Comité d'audit sur la plateforme interactive réservée aux États membres en utilisant leur identifiant et mot de passe personnel, et que le Comité examinerait la recommandation portant sur la diffusion publique des documents du Comité. Les membres ont noté le caractère sensible des questions et documents confidentiels dont le Comité d'audit est saisi et demandé qu'un document analysant les pratiques en usage à cet égard dans d'autres institutions financières internationales soit soumis à l'attention du Comité d'audit à sa réunion de mars 2014.
55. En ce qui concerne le recours aux compétences de spécialistes extérieurs au FIDA, le Comité a indiqué qu'il était nécessaire d'éviter toute dépense inutile, insistant sur le fait qu'aux termes de son mandat il peut faire appel à des experts externes. Globalement, le Comité a estimé que les modalités actuelles étaient acceptables et que, si nécessaire, il était disposé à faire appel aux compétences de spécialistes extérieurs au cas par cas.
56. À propos de la dernière recommandation, la présidente du Comité a indiqué que des solutions permettant d'améliorer les rapports du Comité d'audit et de faire en sorte que ceux-ci soient plus ciblés étaient à l'étude, en concertation avec le Secrétariat.
57. **En conclusion, le Comité est convenu:**
- **de réexaminer la question de la diffusion des documents du Comité d'audit lors de sa réunion de mars 2014, sur la base d'un document préparé par la direction;**
 - **que les modalités actuelles, qui permettent au Comité de faire appel aux compétences de spécialistes extérieurs au FIDA, étaient suffisantes; et**
 - **qu'il ne fallait ménager aucun effort pour faire en sorte que les documents du Comité soient ciblés et mettent en relief les questions et recommandations importantes.**